Code de conduite

Nous jugeons essentiel de créer un climat propice à l'apprentissage où il existe un sentiment de respect mutuel entre le personnel, les élèves et les parents. Tout élève est tenu de respecter le code de conduite de l'école et d'appliquer nos valeurs d'école qui sont : la francité, le respect, la persévérance et la collaboration.

RESPECT DE SOI ET D'AUTRUI

Je suis honnête et responsable de mon comportement.

Je suis poli(e), courtois(e) et sensible aux besoins des autres.

Je respecte toutes les personnes autour de moi.

Je respecte les animaux et mon environnement.

Je surveille mon langage et mes gestes pour vivre en harmonie avec les personnes qui m'entourent.

Je respecte la diversité culturelle et ethnique de l'école.

J'écoute les idées des autres et j'accepte leur droit d'avoir une opinion différente de la mienne.

Je résous les différences et les conflits en respectant les droits des autres.

Je n'utilise jamais de noms et de sobriquets à caractère cruel, raciste ou sexiste.

Je n'utilise jamais de comportements agressifs tels que le harcèlement, la discrimination, la dominance, l'intimidation, les menaces et les commentaires racistes. Les batailles n'ont pas leur place à l'école.

J'avise un/une adulte responsable de tout mauvais traitement, toute forme de menace, de chantage ou d'intimidation.

RESPECT DE MA LANGUE ET DE MA CULTURE FRANCOPHONE

Je m'exprime en français partout dans l'école, à l'exception des cours d'anglais.

Je participe en français à des activités scolaires et parascolaires.

Je valorise la culture francophone de mon milieu scolaire et communautaire.

RESPECT DE MON TRAVAIL SCOLAIRE

J'ai une attitude positive envers mon apprentissage. Je fais preuve de coopération et d'assiduité dans mes études et mes travaux scolaires.

J'arrive à l'heure à l'école et je m'y présente avec mes outils de travail.

Je fais mes devoirs et j'étudie mes leçons.

Je respecte les conditions d'utilisation des appareils électroniques et de l'Internet (voir contrat d'utilisation du CSF).

RESPECT DES LIEUX ET DU MATÉRIEL DE L'ÉCOLE

Je me comporte de façon sécuritaire et responsable en tout temps et tous lieux.

Je comprends que l'école et le matériel utilisé pour l'instruction sont propriétés publiques et doivent être respectés.

Je respecte la propriété d'autrui en toutes circonstances. Ceci comprend tout ce qui appartient aux élèves, à l'école ainsi qu'aux adultes qui y travaillent.

HYGIÈNE DE VIE ET CODE VESTIMENTAIRE

Je viens à l'école vêtu(e) d'une manière convenable, qui inspire le respect et qui est appropriée à mon âge et à mon statut d'élève.

J'évite de porter des vêtements avec inscriptions ou images à caractère vulgaire et violent.

Je porte mon chapeau, ma tuque, ma casquette et mon capuchon à l'extérieur de la classe seulement.

Je respecte de bonnes habitudes alimentaires et d'hygiène corporelle.

LES AUTOBUS

Je suis ponctuel(le) à l'embarquement que ce soit le matin à l'arrivée de l'autobus ou l'après-midi à la sortie des classes.

Je comprends que les exigences de l'école par rapport au langage et au comportement des élèves s'appliquent également aux autobus scolaires. Je demeure bien assis en tout temps.

OBJETS PERSONNELS ET MATÉRIEL SPORTIF

Je n'apporte pas d'effets personnels, jouets ou matériel sportif à l'école.

Je ne fais pas de commerce ni d'échange à l'école ou dans l'autobus.

Les objets pourraient être confisqués et remis aux parents à une date ultérieure.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

L'organisation d'activités sociales n'est pas considérée une urgence. Ces activités se préparent à la maison.

L'utilisation du téléphone cellulaire et de la ligne Internet (incluant le clavardage) est interdite à l'école.

L'école n'est pas responsable de la perte ou bris des appareils électroniques des élèves.

L'école se réserve un droit d'intervention discrétionnaire quant aux activités et situations qui ne seraient pas couvertes dans ce code de conduite et qui pourraient nuire à la sécurité ou à l'apprentissage des élèves.

Conséquences de mes actes

Si je néglige mes responsabilités, je recevrai un avertissement qui prendra en considération le contexte de l'incident et mon âge. Les conséquences peuvent être :

- De travailler avec mes camarades pour résoudre la situation,
- D'avoir une rencontre avec l'enseignant(e) ou la direction pour discuter de la gravité de mon écart de conduite,
 - De remplir une feuille de réflexion,
 - De faire un acte de réparation,
 - De perdre le privilège de sortir à la récréation et à l'heure du midi pour un certain temps,
 - Une mauvaise conduite en autobus de façon régulière peut me faire perdre mes privilèges de transport scolaire pour un nombre de jours indéterminé,
 - De rencontrer l'enseignant(e) et la direction avec mes parents.

Les comportements suivants seront considérés comme offenses majeures :

- Toutes formes d'intimidation, incluant cyberintimidation et les gestes et paroles homophobes et transphobes.
- Tous les actes de discrimination qui ne répondent pas aux standards du *B.C. Human Right Code* ne seront pas tolérés. Ceci inclut tous les motifs de discrimination des Sections 7 et 8 : « La discrimination sur la base de la race, de la couleur, de l'origine, de l'endroit de naissance, de la religion, du statut civil, du statut familial, de la déficience mentale ou physique, de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression du genre, de l'âge de la personne ou du groupe de personnes » (traduction libre)
- Opposition ouverte à l'autorité
- Abus physique ou verbal
- Bagarre
- Vandalisme*
- Vol*
 - * À noter : En cas de vandalisme ou de vol, il y aura restitution en plus de la conséquence disciplinaire.

Conséquences disciplinaires pour offenses majeures :

- Je risque une suspension interne à l'école
- Je risque une suspension externe formelle avec retour à l'école accompagné(e) de mes parents
- Je risque une intervention de l'agent de liaison ou de la police

Par ma signature, je reconnais avoir pris connaissance du code de conduite de l'école du Bois-joli.			
Signature de l'élève	 Date	Signature du parent ou tuteur	Date